

15ème législature

Question N° : 42459	De M. Jean-Hugues Ratenon (La France insoumise - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Psychologues - Garantir un accès sans prescription médicale	Analyse > Psychologues - Garantir un accès sans prescription médicale.
Question publiée au JO le : 09/11/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues de France, très sollicités en ces temps de crise sanitaire et qui souffrent d'un réel manque de reconnaissance. Le Gouvernement à la suite d'assises de la santé mentale et de la psychiatrie initialement programmées en juillet 2021 et qui se sont tenues finalement au mois de septembre 2021, a annoncé que les séances avec un psychologue, exerçant en libéral seront prescrites par un médecin. L'annonce de la nécessité, pour le patient, d'obtenir une prescription médicale pour intégrer le dispositif de remboursement des séances, constitue un frein considérable à une prise en charge adaptée. En effet, pour le patient il est déjà couteux de demander de l'aide parce que sa souffrance est insupportable. Ajouter un intermédiaire avec le médecin peut décourager le patient à consulter un psychologue. Il demande au Gouvernement de garantir un accès direct au psychologue exerçant en libéral, sans prescription médicale.